

## Le parlement étudiant

**D-2024-007**

---

### DECISION DU PARLEMENT ETUDIANT DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT), et l'article 14 des statuts de l'UT,

Vu l'invitation qui a été adressée au Parlement Étudiant le 18 janvier 2024,

Considérant que 33 membres étaient présents ou représentés sur les 52 qui composent le parlement, le quorum étant atteint,

### Le parlement étudiant du 30 janvier 2024

---

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 8 voix favorables
- 13 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 12 abstention

---

### DÉCIDE

Le parlement étudiant n'approuve pas le financement du projet « Visite de l'écovillage de Pourgues » pour qui une subvention de 1600€ avait été initialement validée par la commission d'examen des projets.

Toulouse, le 2 février 2024

Le président du parlement étudiant de  
l'Université de Toulouse



Axel LOSCERTALES